

## RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LE 28 AVRIL 2010 EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

## FUSION DES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE ET DE CRÉATION

ATTENDU l'annonce du gouvernement québécois, lors du dernier discours du

budget, de regrouper le Fonds de la recherche en santé du Québec, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture au sein

d'un même organisme;

ATTENDU l'intention du gouvernement d'adopter « [...] une loi omnibus

permettant, selon le cas, l'intégration, le regroupement ou l'abolition des organismes et des fonds mentionnés précédemment » d'ici la fin

de l'année 2010-2011;

ATTENDU l'importance capitale pour le Québec de posséder ses propres fonds

subventionnaires;

ATTENDU la variation des cultures disciplinaires relativement au financement de

la recherche et de la création;

ATTENDU l'enjeu d'un changement possible de priorités dans le financement de

la recherche et de la création;

## IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DEMANDE au gouvernement québécois de maintenir l'autonomie juridique

respective du Fonds de la recherche en santé du Québec, du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture afin que ces organismes puissent assumer leur mission en matière de

financement de la recherche.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (un vote contre)

Courriel: spuq@uqam.ca - Site Internet: www.spuq.uqam.ca